



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29_1500

Convention d'objectif 2019-2021 avec
l'association de cancérologie de Villejuif

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P ⁽²⁾		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr ⁽¹⁾	M. Jeanbrun	P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr ⁽¹⁾	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr ⁽¹⁾	M. Mehlhorn	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr ⁽¹⁾	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr ⁽¹⁾	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr ⁽²⁾	M. Daudet	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P ⁽³⁾		

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

Exposé des motifs

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre constitue le deuxième pôle économique de la MGP après Paris. Il est un territoire à forts enjeux métropolitains, bénéficiant d'un tissu économique diversifié et équilibré (tertiaire, activités productives, R&D et innovation).

De grands comptes y ont installé leur siège et le territoire compte également un tissu de petites entreprises et de Start up de domaines d'activité très variés.

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des moteurs essentiels du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire.

L'innovation et la recherche contribuent à répondre aux enjeux économiques et sociétaux d'aujourd'hui, en particulier en matière de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de bien-être de la population : des enjeux sociétaux majeurs mobilisant sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre la société civile.

Trois "Domaines d'Activités Stratégiques (DAS)" porteurs d'innovation, d'activités économiques et d'emplois ont été identifiés comme filières stratégiques en matière d'innovation sur le territoire : le numérique et industries connexes - la Santé / Bien-être / Autonomie - La ville de demain / ville durable.

En particulier au travers de ces DAS, l'EPT se positionne comme un "Eco-territoire innovant et emblématique de la transition vers la ville de demain au service de ses usagers".

Il s'est également positionné en tant que territoire productif et innovant et constitue l'un des 136 "Territoire d'Industrie" nationaux labellisés en 2018

Le territoire compte de nombreux acteurs moteurs en matière d'innovation : organismes de recherche, universités, école, pôles de compétitivité, clusters, entreprises, tiers lieux...

Ces acteurs participent au développement économique territorial, à l'emploi et l'insertion, et contribuent également, à travers des initiatives, des actions de sensibilisation, des présentations de leurs compétences, à la découverte de nouveaux métiers, à l'ouverture de perspectives professionnelles, au développement de la culture scientifique au sein de population et en particulier des jeunes.

Avec le soutien qu'elle apporte aux réseaux, grappes d'entreprises, clusters, pôle de compétitivité, tiers lieux d'accueil et d'accompagnement de jeunes entreprises innovantes, l'EPT s'inscrit pleinement dans ces enjeux et participe aux enjeux de développement économique identifiés.

Par ces soutiens, l'EPT souhaite ainsi favoriser sur son territoire les dynamiques de filières d'activités porteuses d'innovation et d'attractivité, permettre le montage de projets innovants, la mise en œuvre d'expérimentations, le développement d'activités économiques à valeur ajoutée, la mise en œuvre d'actions de formation et la création d'emplois. Il contribue au développement d'un écosystème propice aux synergies et projets collaboratifs porteurs de valeurs ajoutées et de réponses aux enjeux sociétaux indiqués plus haut.

Ces soutiens, inscrits dans la durée, sont formalisés et contractualisés par des conventions d'objectifs, qui définissent les engagements respectifs de chacune des structures concernées et de l'EPT, ainsi que l'engagement financier de celui-ci.

L'association Cancer Campus constitue un acteur majeur dans la dynamique de développement d'un écosystème dans le domaine de l'oncologie. Il contribue également activement à la définition du projet d'aménagement Campus Grand Parc

Partageant des objectifs communs, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'association Cancer campus signifient à travers cette convention leur volonté de travailler ensemble, de poursuivre et d'amplifier les liens et les coopérations préalablement engagées.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement économique territorial et d'une contribution, dans le cadre de son action, à ce développement.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par le Règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017.

Vu la demande de subvention de l'association en date du 18 avril 2019

Vu les statuts de l'association ;

Considérant les objectifs de l'association :

- Contribuer au développement de l'industrie bio-médicale dans le domaine de la cancérologie en favorisant le développement de synergie entre acteurs et concourant à la création de locaux spécialisés pour les entreprises et permettant d'accroître l'offre de formation
- Contribuer au développement d'un pôle citoyen autour de l'information, le dépistage et l'accompagnement des patients dans le cadre de sa convention de partenariat signée à ce titre avec l'association Cancer contribution en date du 5 mars 2019

Considérant que cette action s'inscrit dans les objectifs de l'EPT en matière de développement économique, d'aménagement, de formation, d'emploi et d'insertion ;

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la convention pluriannuelle 2019-2021 d'objectifs entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'association Cancer Campus jointe à la présente délibération.
2. Autorise Monsieur le président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent à ce partenariat.
3. Décide du versement d'une subvention annuelle de 55 000 € pour les années 2019 à 2021 à l'association Cancer Campus tel que prévu dans la convention.
4. Dit que cette aide est allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par le Règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017.
5. Dit que les dépenses sont inscrites au budget.
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 54

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été publiée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 07 juillet 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

CONVENTION PLURIANNUELLE 2019-2021 D'OBJECTIFS ENTRE L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE ET L'ASSOCIATION CAMPUS DE CANCEROLOGIE DE VILLEJUIF

Entre

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ayant son siège social 2 avenue Youri Gagarine, Vitry-sur Seine, représenté par son Président en exercice, **Monsieur Michel Leprêtre**, dûment habilité par la délibération du Conseil territorial n°16.01.12-02 en date du 12 janvier 2016 et désigné ci-après par « l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre » d'une part,

Et

L'association Campus de cancérologie de Villejuif », association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en préfecture du Val de Marne le 24 février 2007 sous le n° **20070008** (avis publié au J.O. du 24 février 2007 N, annonce N° 1997 n° de Siret **498 458 637 000 10**), ayant son siège social au 39 rue Camille Desmoulins, 94800 Villejuif, représentée par **Monsieur Franck Le Bohellec**, Président, agissant en cette qualité en vertu de la décision validée par le procès-verbal de l'Assemblée Générale de Cancer Campus qui s'est tenue le 21 décembre 2017.

Et désignée ci-après « Cancer Campus ».

Il est convenu ce qui suit :

Vu le régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014.

Considérant la volonté de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE de soutenir les structures innovantes du territoire, dont Cancer Campus fait partie,

Considérant le projet initié et porté par Cancer Campus

Considérant que l'action ci-après présentée par Cancer Campus participe de ces politiques en favorisant l'attractivité du territoire pour les entreprises et les porteurs de projet dans le domaine de l'oncologie et plus largement celui de la Santé-Bien-être-autonomie et qu'en conséquence des retombées en terme d'emplois indirects et de développement économique du territoire sont attendues.

Préambule

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre créé au 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris est un établissement public territorial situé au sud de la Métropole, sur les départements de l'Essonne et du Val de Marne.

Avec 123 km², 24 communes et 686 000 habitants, ce territoire est le plus grand de la métropole par sa superficie et son nombre de communes, le deuxième après Paris en nombre d'habitants.

Ce nouvel établissement public exerce de plein droit, entre autres, les compétences suivantes : Développement économique / Politique de la ville / Eau et assainissement / Gestion des déchets ménagers et assimilés / Elaboration d'un plan local d'urbanisme / Elaboration d'un plan climat-air-énergie / ...

Premier territoire et deuxième pôle économique de la MGP après Paris, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire à forts enjeux métropolitains avec des atouts exceptionnels : une connexion à l'international avec l'aéroport d'Orly, un réseau de transports en commun dense, le plus grand marché de produits frais au monde avec le MIN de Rungis, des axes routiers structurants, plusieurs millions de m² d'immobilier d'entreprise programmés.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre bénéficie d'un tissu économique diversifié et équilibré (tertiaire, activités productives, R&D et innovation avec en particulier le cœur de la Silver Économie et la Vallée Scientifique de la Bièvre, le cluster Eau-Milieus-Sols). De grands comptes comme Sanofi, la FNAC ou Orange France, ainsi que de nombreux établissements de santé (Institut Gustave Roussy, CHU La Salpêtrière-Charles Foix, Paul Brousse...) y ont installé leur siège et le territoire compte également un tissu de petites entreprises et de Start up de domaines d'activité très variés.

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des moteurs essentiels du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire.

L'innovation et la recherche contribuent à répondre aux enjeux économiques et sociétaux d'aujourd'hui, en particulier en matière de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de bien-être de la population : des enjeux sociétaux majeurs mobilisant sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre la société civile.

Trois « Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) » porteurs d'innovation, d'activités économiques et d'emplois ont été identifiés comme filières stratégiques en matière d'innovation sur le territoire : le numérique et industries connexes) - la Santé / Bien-être / Autonomie - la ville durable / ville de demain.

l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

L'EPT se veut résolument un territoire durable, solidaire, inclusif et attractif pour le bénéfice de ses habitants et, dans le cadre de ses objectifs de développement économique, **la volonté de maintenir et développer son tissu productif.**

Cette volonté s'est traduite par la signature, avec de nombreux partenaires, d'un « Manifeste pour un territoire productif et industriel & productif » en 2018.

L'EPT s'est positionné et été retenu dans ce cadre en tant que « Territoire d'Industrie » par la mission Territoires d'industrie.

Ce dispositif a pour ambition d'accélérer le développement des territoires à forts enjeux industriels.

Ce positionnement s'inscrit dans le projet de territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et participe à définir les enjeux et sujets d'intervention de l'EPT et de ses partenaires en matière d'innovation.

Cette collaboration engagée avec les acteurs de l'innovation se poursuivra dans le cadre d'une initiative engagée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de construction - dans une démarche partenariale d'une « Fabrique territoriale de l'innovation ».

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, en continuité des actions portées initialement par la ville de Villejuif et la communauté d'agglomération Val de Bièvre, constitue un partenaire historique de Cancer Campus dont il constitue un membre fondateur.

Cancer Campus

est une association **dédiée** à appuyer la recherche - développement en oncologie

L'ambition de l'association est d'accélérer l'innovation, le développement et la commercialisation de solutions en oncologie, de développer l'information et la participation des patients, de contribuer à l'émergence de solutions immobilières pour l'accueil d'entreprises et de structures de formation sur le territoire de l'EPT.

Pour cela, le cluster développe diverses activités : réalisation d'études, actions de soutiens aux porteurs de projets ou jeunes entreprises innovantes dans les domaines de l'oncologie, partenariat avec des structures de recherche et d'enseignement supérieur.

Cancer Campus a pour mission l'animation d'un biocluster sur le thème de la lutte contre le cancer à Villejuif. L'objectif est de s'imposer autour du centre Gustave Roussy comme le site national de référence dans l'innovation en oncologie.

Plusieurs actions sont développées à l'appui de cette ambition: - une veille sur l'innovation en oncologie en lien avec Medicen - l'animation du programme OncoEntrepreneur qui vise à promouvoir l'entrepreneuriat sur le site en lien avec l'écosystème - la création de partenariats pour associer les meilleures compétences au développement de jeunes entreprises - une promotion internationale - accompagner la structuration du bioparc, en portant notamment le projet de bioparc cancer, lieu d'innovation destiné à l'accueil de jeunes entreprises innovantes.

LE PROJET

Partageant des objectifs communs, L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et Cancer Campus signifient à travers cette convention leur volonté de travailler ensemble, de poursuivre et d'amplifier les liens et les coopérations préalablement engagées.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement territorial et d'une contribution à ce développement dans le cadre de l'action de Cancer Campus.

Leur collaboration s'organisera en particulier dans le cadre

- de la reconnaissance de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE en tant que « **Territoire d'industrie** ».

- des enjeux et potentialités de développement identifiés en particulier dans les trois Domaines d'Activité Stratégiques (DAS) innovants identifiés sur le territoire pouvant avoir des résonances avec l'objet et le projet de Cancer Campus.

Parmi ces DAS, celui de « Santé Bien-être Autonomie », constitue un axe privilégié du partenariat entre Cancer Campus et L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE.

Cette collaboration s'effectue dans le cadre des interventions de Cancer Campus sur tout ou partie du territoire de l'EPT.

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les objectifs, les montants, les moyens et les conditions d'utilisation du soutien de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE à Cancer Campus, ainsi que les modalités de contrôle de son emploi, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et à celles du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001. Elle fixe également les engagements réciproques de chacun, afin de servir les objectifs partagés définis en préambule.

Cancer Campus s'engage à mettre en œuvre à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Pour sa part, L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits au budget territorial, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs, y compris les moyens de fonctionnement qu'ils requièrent, par le biais du versement d'une subvention votée au conseil territorial.

Il est rappelé que cette convention ne dispense pas Cancer Campus d'obtenir les autorisations nécessaires à son activité, que celles-ci soient ponctuelles ou permanentes.

Article 2 : Engagements de Cancer Campus

2-1 – Engagements de réalisation de la convention

Par la présente convention, Cancer Campus s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité :

- à mettre en œuvre, sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques mentionnées au préambule, le programme d'actions 2019 joint en annexe 1, lequel fait partie intégrante de la convention.

Conformément à son plan d'action Cancer Campus s'engage également à :

- Participer aux actions d'animation de l'écosystème territorial mises en œuvre par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE. Cette participation sera définie d'un commun accord pour chacune des initiatives concernées,
- Contribuer aux réflexions, études, actions développées et conduites par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, en particulier dans le cadre de la DAS Santé Bien-être Autonomie, et leurs potentialités de déclinaisons dans le cadre du dispositif « territoires d'industrie » ou d'autres dispositifs à venir.
- Travailler avec L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE sur la déclinaison et les retours au territoire de leurs projets et actions, notamment en cohérence avec les DAS et plus largement la stratégie territoriale, en matière d'innovation, de développement économique, d'emploi...
Dans ce cadre, seront présentés ou élaborés sur la base du plan d'action et du bilan d'activité de Cancer Campus des indicateurs de réalisation, et une déclinaison de ces indicateurs permettant d'évaluer autant que faire se peut les retombées de l'action sur le territoire
- Poursuivre, le travail engagé dans la cadre du développement du Domaine d'Activité Stratégique, avec en particulier la déclinaison opérationnelle constitué par « l'Agora des projets »

Cancer campus s'engage, pour l'ensemble de ses actions, à adopter une stratégie budgétaire au regard de sa politique associative, en recherchant notamment des financements autres que ceux de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE.

Cancer campus s'engage à ne pas utiliser la subvention à des fins autres que celles qui concourent à contribuer à la réalisation des objectifs définis dans le présent article.

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

2-2 – Autres engagements

Cancer Campus s'engage à porter à connaissance de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, sans délai, toute modification concernant ses statuts, la composition de son conseil d'administration, de son bureau, de son expert-comptable et/ou commissaire aux comptes, de ses coordonnées bancaires et à lui communiquer copies des conventions passées avec d'autres partenaires.

Cancer Campus s'engage à faire figurer de manière lisible le soutien financier l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans tous les documents et supports écrits ou visuels qu'elle produit.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par Cancer Campus, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer sans délai L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et éventuellement le confirmer à sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3 : Engagement de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

Par la présente convention L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE s'engage à :

- Soutenir Cancer Campus en lui apportant une aide financière sous forme de subvention de fonctionnement, sous réserve du respect des diverses dispositions de la présente convention.

- Informer et échanger avec Cancer Campus sur sa stratégie territoriale de développement, notamment dans le cadre de la ZAC Campus grand parc à laquelle Cancer Campus est pleinement associée depuis sa création (comités techniques mensuels, comités de pilotage politique...)

- Porter à connaissance de Cancer Campus de toute information sur des sources de financement possible (appels à projets...), et en particulier ceux relevant du dispositif « territoire d'industrie » dont L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE aurait connaissance et qui lui apparaîtrait pertinent pour Cancer Campus.

- Proposer à Cancer Campus à l'associer à des études, conduite de projets, appels à manifestation d'intérêt ou à projet, salons pour lesquels cette association apparaîtrait pertinente à L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE,

- Informer et associer Cancer Campus aux initiatives qu'elle prend dans des domaines concernant l'association et auxquelles elle serait susceptible de contribuer et d'y trouver un intérêt.

- Contribuer au travail partenarial entre l'association Cancer Campus et Cancer contribution tel que définie par la convention signée entre les 2 associations en date du 5 mars 2019.

Article 4 : Détermination du montant et des modalités de versement de la subvention

Cancer Campus adressera un courrier de demande de subvention au président de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE.

Ce courrier indiquera de manière synthétique au président de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE les éléments clés concernant :

- les objectifs de Cancer Campus pour l'année à venir, et, éventuellement les grandes évolutions ou modifications majeures qui y auraient été apportés, en indiquant celles qui concernent plus particulièrement le territoire de l'EPT

- tout élément important que Cancer Campus jugerait utile de porter à connaissance du président

de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE dans ce cadre

Seront joints à ce courrier :

- Le CERFA N° 1256* 05 de demande de subvention
- Le RIB de l'association.

Pour l'année 2019 L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE contribue financièrement pour un montant de cinquante-cinq mille € (55 000 EUROS) à la réalisation du plan d'action de Cancer Campus

Cette aide est allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA 40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 tel que modifié par le Règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017.

Elle sera versée après le vote du budget.

La contribution financière sera créditée au compte de Cancer Campus selon les procédures comptables en vigueur.

La subvention est imputée sur les crédits inscrits au budget territorial.

Si Cancer Campus en fait la demande en temps utile, une avance pourra être consentie par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE avant le 31 janvier de chaque année, dans la limite de 40 % du montant de la contribution financière de l'année précédente (N-1).

La subvention sera versée sur le compte bancaire de Cancer Campus dont les références seront fournies chaque année par l'association

Le paiement se fera par virement bancaire sur le compte désigné par Cancer Campus selon les procédures comptables en vigueur.

Le comptable assignataire est :

Le Trésorier Municipal
Trésorerie municipale de Vitry-sur-Seine

Article 5 : Durée de la convention

La convention est conclue au titre de l'année 2019 (1^{er} janvier) et prendra fin le 31 décembre 2021.

Article 6 : Justificatifs

Dans le cadre de la justification de l'utilisation des fonds alloués, Cancer Campus s'engage à fournir annuellement, jusqu'au terme de la convention, dans les six mois de la clôture de chaque exercice budgétaire, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions de la réglementation en vigueur :

- un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions dans les conditions précisées pour l'année N-1 en début d'année N
- le compte rendu financier de l'année N-1, identifiants les actions subventionnées par l'EPT
- les comptes annuels de l'année N-1 (comprenant un bilan, un compte de résultat et leur annexe) ;
- le budget prévisionnel des années N et N+1, identifiant les actions subventionnées par l'EPT
- le plan d'action de l'année N

Article 7 : Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par Cancer Campus sans l'accord écrit de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, celui-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par Cancer Campus et avoir préalablement entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE en informe Cancer Campus par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Evaluation

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE est chargé de vérifier le bon emploi de sa subvention et de veiller à la bonne exécution de la présente convention. Il peut, à cette fin, demander toute précision ou pièce lui permettant d'éclairer son avis.

Cette évaluation sera réalisée conjointement entre L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et Cancer Campus lors de réunions spécifiques.

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE procède, conjointement avec Cancer Campus, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel il a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact du programme d'actions ou de l'action au regard de l'intérêt territorial précisé en préambule de la présente convention.

Article 9 : Contrôle par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE de l'utilisation des fonds

Cancer Campus s'engage à justifier à tout moment, à la demande de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, de l'utilisation de la subvention, de la réalisation des actions, et de faciliter l'accès à ses documents administratifs et comptables.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 8.

Cancer Campus s'engage à faciliter à tout moment le contrôle de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, ou par des personnes ou organismes mandatés par lui, de la réalisation des objectifs visés à l'article 2 et du respect de ses engagements vis à vis de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 10 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et Cancer Campus. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 11 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Elle ne donne lieu à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 12 : Cessation d'activités ou dissolution de Cancer Campus

En cas de cessation d'activité ou de dissolution de Cancer Campus, celle-ci doit en informer L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE dans les plus brefs délais par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception.

En cas de cessation d'activités ou dissolution, les fonds associatifs seront liquidés selon la réglementation en vigueur.

Article 13 : Recours

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et Cancer Campus s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre les litiges nés de l'application de la présente convention par le biais d'une conciliation.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention et non résolu à l'amiable sera porté

devant le Tribunal administratif de Melun.

Fait en deux exemplaires originaux à Choisy le Roi

Le

Pour l'association Campus de
cancérologie de Villejuif
Franck Le Bohellec

Pour L'EPT GRAND-ORLY SEINE
BIEVRE
Michel LEPRETRE

Le Président

Le Président

ANNEXEs

Plans d'actions et Bp 2018 adopté par l'AG et transmis à l'EPT



Programme d'activités et budget 2019 de l'association Campus de Cancérologie[®] de Villejuif (Cancer Campus)

Le contexte

L'association Cancer Campus porte l'ambition de développer à Villejuif un cluster, une initiative qui réunit la Région Ile-de-France, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, le Département du Val-de-Marne, la ville de Villejuif, Gustave Roussy, la CCI Paris Val-de-Marne, l'APHP, l'Université Paris-Sud. La Conférence des projets de la VSB est également partenaire.

La Région valorise et encourage le développement de grands lieux d'innovation de dimension internationale en Île-de-France. Dans ce contexte, en particulier grâce au soutien de la Région, le *cluster* Cancer Campus situé à Villejuif peut ainsi entamer une nouvelle étape avec la préfiguration et le lancement du bioparc. Le projet d'un bioparc Cancer autour de l'hôpital Gustave Roussy s'inscrit donc dans la dynamique du cluster Cancer Campus.

La vision d'un cluster fait l'objet d'un accord entre tous les partenaires et repose sur un constat partagé : la nécessité de renforcer l'innovation médicale sur une pathologie majeure, grâce au développement d'un site qui dispose déjà de compétences fortes et d'une bonne visibilité nationale et internationale.

L'on peut citer parmi les projets à venir:

- PRECAN (Plateforme de Recherche et Développement Préclinique en Cancérologie) de Gustave Roussy ;
- le projet Linkcity/Orox ;
- le projet Demathieu Bard Immobilier / La Française Real Estate Manager
- le projet CCI d'extension du Villejuif Bio Park;
- le projet Legendre/Creative Valley

La Vallée des biotechs du périphérique à Evry, territoire stratégique et visible internationalement, ouvre des opportunités au Sud de l'Ile-de-France. La coordination des stratégies entre les sites les plus visibles de « la Vallée », en particulier Cancer Campus et Genopole, la complémentarité avec les établissements de Paris Saclay et ses structures de valorisation (SATT, Incuballiance) sont un puissant moteur pour accroître l'attractivité de la région, renforcer sa compétitivité, s'afficher à l'international. La mutualisation des actions entre ces sites est également un facteur d'efficacité dans l'accompagnement des entreprises innovantes.

Il en résulte pour Cancer Campus un programme d'activité sur le développement économique centré sur trois volets complémentaires :

- L'affirmation de la vision partagée et de la stratégie ;
- Un volet « développement économique » focalisé aujourd'hui sur le lancement du bioparc, l'intelligence économique, la poursuite des programmes OncoEntrepreneur et OncoNumérique ainsi que Reboot, la promotion internationale et l'animation du cluster ;

- La communication ;

Conformément à ses statuts, l'association Cancer Campus met en œuvre, depuis sa création, **un pôle citoyen de façon complémentaire aux actions de développement économique**. Son objet est d'identifier et mettre en valeur, par des voies innovantes, des pistes de progrès dans l'accompagnement des patients atteints de cancer et de leurs proches.

- Pôle Citoyen de Cancer Campus :

Dans ce cadre, Cancer Campus a conçu et lancé la plateforme Cancer Contribution, outil de démocratie sanitaire et lieu innovant de débats et de synthèses. Le dessein de la plateforme et la nature des sujets qui y sont traités font qu'elle a acquis peu à peu une vocation nationale et une excellente visibilité dans le monde de la santé 2.0 et de la démocratie en santé.

Afin notamment de lui donner le cadre institutionnel nécessaire à son développement et à sa reconnaissance, Cancer Campus a souhaité que Cancer Contribution acquière une autonomie juridique et financière, formalisée par la création d'une association ad hoc régulièrement déclarée le 9 janvier 2015.

Cancer Campus et Cancer Contribution ont signé le 5 mars 2019 une convention de partenariat afin de développer « le pôle citoyen » dans le Val-de-Marne et en Ile de France et donner une nouvelle ampleur à cette opération. Il est à noter que dans le cadre de sa politique de Région Solidaire, la Région Ile-de-France s'engage concrètement pour aider ceux qui aident. En effet, le soutien aux aidants salariés a été identifié comme un enjeu primordial au regard des impacts engendrés par cette situation sur les personnes aidantes. **La Région souhaite donc travailler en lien étroit avec les entreprises franciliennes** afin de généraliser la prise de conscience de **ce défi sociétal**, ainsi que pour aider les entreprises à faire face à leur responsabilité sociale.

Programme d'activité sur le développement économique :

1. Volet « vision et stratégie »

L'étude EY réalisée en 2018 s'est intéressée aux perspectives de développement de l'association Cancer Campus pour les mois et années à venir. EY propose trois axes stratégiques pour développer le cluster :

- **Refonder** la gouvernance en élargissant le périmètre des partenaires impliqués dans l'association. Il serait pertinent de mobiliser plusieurs acteurs *via* la constitution de collèges institutionnel, d'entreprises et de recherche académique.
- **Renforcer** le rôle de promotion du cluster et de prospection à l'international en menant par exemple les actions suivantes :
 - élaborer l'argumentaire économique du Bioparc Cancer Campus en partenariat avec les promoteurs et investisseurs immobiliers, et le décliner dans des supports ciblés répondant aux besoins des prospects et des clients ;
 - lancer une opération de prospection mutualisée pour identifier des porteurs de projets et entreprises pour le Bioparc, en partenariat avec les promoteurs et les investisseurs des différents projets immobiliers ;
 - conceptualiser et lancer un challenge international sur la thématique de l'oncologie sur le principe du challenge IA ;
 - mener une mission commune d'influence et de prospection en partenariat avec Business France et Paris Region Entreprise en 2019.
- **Accélérer** les actions en faveur de l'entrepreneuriat avec une ambition internationale et tout en poursuivant les manifestations événementielles à destination de l'écosystème telles que :

- continuer les animations à destination de l'écosystème (ateliers thématiques mensuels et événements bimestriels) en intégrant les collègues à tour de rôle sur les thématiques et l'animation ;
- poursuivre les programmes entrepreneurs jusqu'à 2020 en diffusant plus à l'international (notamment en s'appuyant sur les réseaux des collègues entreprise et recherche académique)

En somme, contribuer au développement économique, à l'attractivité et aux dynamiques d'innovation du territoire francilien seraient les facteurs clés de réussite de l'association.

En perspective, l'objectif de l'association sera à court terme de permettre une stratégie d'ouverture à de nouveaux membres (notamment privés) et à la mise en place d'un plan d'actions bien établi qui pourra apporter une réelle valeur ajoutée collective. Développer un cluster à rayonnement international et être le lieu de référence de l'innovation en santé et en oncologie demeurent un enjeu majeur pour Cancer Campus.

2. Volet « développement économique »

2-1. Veille

Cancer Campus assure depuis 2012 une **veille internationale** sur l'innovation en oncologie, en partenariat avec Medicen depuis 2015. Cette démarche d'intelligence économique est fondée sur des expertises et un outil de veille analysant environ tous les deux mois l'actualité internationale du développement technologique autour de la thématique « Oncologie ».

Ces informations permettent d'enrichir l'analyse du potentiel de collaborations scientifiques entre des entreprises et Gustave Roussy, ainsi que les opportunités d'implantation d'entreprises sur le site. Elles sont prioritairement diffusées aux entreprises du campus et aux personnes de Gustave Roussy, puis aux membres de Medicen.

Il a été acté avec Medicen l'élargissement de l'outil de veille à l'actualité dans les structures d'innovation et aux grands événements relayés par la presse spécialisée.

Il est nécessaire d'actualiser et développer la base de données de Cancer Campus, ce qui permettra en particulier de fonder une démarche active et très ciblée de prospection internationale.

 **Budget prévisionnel: 12 000 €**

2-2. Programmes d'entrepreneuriat

a/ Le programme OncoEntrepreneur®

Les jeunes entreprises sont des acteurs majeurs de l'innovation. Le programme OncoEntrepreneur, conçu et développé par Cancer Campus depuis 2014, identifie des projets de créations d'entreprises avec une application en oncologie et leur donne toutes les chances de succès. Au printemps 2017, Cancer Campus et son partenaire Creative Valley ont lancé la quatrième édition de ce programme.

L'enjeu est triple :

- **créer à Villejuif un vivier de jeunes acteurs de l'innovation**, interagissant avec des entreprises plus importantes, des laboratoires académiques, des ressources cliniques et de formation afin de dynamiser l'entrepreneuriat, la créativité et des projets communs. L'implantation et le développement d'entreprises innovantes sur le cluster (et à terme contribuer à remplir le bioparc 2) est l'objectif principal d'OncoEntrepreneur.
- **Sensibiliser et inciter les étudiants, doctorants et jeunes diplômés** à entreprendre dans une thématique, l'oncologie, où le potentiel de création de valeur est important ; le partenariat avec Creative Valley permet d'élargir aux technologies numériques ayant un potentiel d'applications en santé
- Promouvoir le site et plus généralement mettre en valeur notre écosystème afin qu'OncoEntrepreneur devienne à terme **l'opération de référence nationale sur le sujet.**

La valeur ajoutée d'OncoEntrepreneur réside dans sa capacité à former des équipes pluridisciplinaires et multi-technologiques (science, business, design, numérique ...), à mettre à disposition des brevets (aujourd'hui des SATT et du CEA), à accompagner les projets vers la création d'entreprise grâce à une formation et un accompagnement, à permettre un accès à un réseau de haut niveau.

Les axes de travail à développer et améliorer sont les suivants :

- le renforcement du suivi des projets en développant une communauté interactive et solidaire des Oncoentrepreneurs
- une offre immobilière locale (de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises) afin d'accueillir des entreprises au sein du cluster.
- l'élargissement de la prospection des projets et de la sensibilisation à un plus grand nombre d'établissements de formation ; sans oublier des possibles nouveaux partenariats avec des grandes entreprises afin d'accompagner l'essaimage de certains de leurs collaborateurs.
- le développement d'actions spécifiques pour les doctorants qui représentent une population à fort potentiel. Alors qu'ils travaillent dans leur majorité en entreprise après la thèse, ils ne sont pas sensibilisés ni formés à l'entrepreneuriat. Ils constituent un gisement de créateurs d'entreprises insuffisamment valorisé, pour peu qu'ils bénéficient d'une sensibilisation dès le début de la thèse et de formations complémentaires.
- Au-delà, Cancer Campus souhaite poursuivre l'élargissement du cercle des compétences nécessaires pour l'accompagnement et la formation des jeunes pousses en partageant des ressources à l'échelle francilienne en proposant de travailler encore plus étroitement avec les structures dans des modalités à formaliser précisément dans des accords :
 - avec **Genopole** dans le cadre de la Vallée des biotechs ;
 - avec **Incuballiance** ;
 - avec des établissements **de Paris Saclay** (INSTN, HEC, SystemX ...) en donnant la possibilité à leurs étudiants de travailler sur des projets d'entreprises (plan d'affaires, participation à un projet d'innovation, stages...);

En 2019, Cancer Campus souhaite déployer des actions internationales afin d'attirer des projets de création d'entreprises et des investisseurs étrangers.

↳ **Budget prévisionnel pour OncoEntrepreneur : 30 000 €**

b/ Le programme OncoNumérique

Cancer Campus a répondu à l'appel à projets « accueil et accompagnement des entreprises innovantes » sur des thématiques telles que la e-santé, les dispositifs médicaux, la robotique chirurgicale, l'intelligence artificielle...tous domaines où les avancées scientifiques ouvrent des applications et un marché en développement. Ce projet associe Creative Valley et d'autres acteurs franciliens de l'innovation.

Les principes de base sont identiques à ceux du programme OncoEntrepreneur ; néanmoins OncoNumérique présente quelques spécificités :

- le financement de FEDER permettrait de mettre en œuvre plus de moyens de communication sur la sensibilisation et la mobilisation des réseaux spécialisés ;

- les thématiques se prêtent à un rapprochement avec les professionnels de santé, les patients et les associations afin d'identifier des besoins et innovations d'usage pouvant faciliter le quotidien des patients et du personnel de soins.

Les actions composant le programme sont les suivantes :

- Action 1 : sensibilisation dans les établissements ciblés, grandes entreprises et remontée des cas d'usage en provenance des personnels de santé et des patients ;
- Action 2 : organisation d'une communauté collaborative et interactive ;
- Action 3 : renforcement de l'accompagnement et du soutien des porteurs de projets.

👉 **Budget prévisionnel: 30 000 €**

c/ Le programme Reboot : lauréat de Disrupt'Campus (CGI, financement par la BPI)

Reboot est l'association de cinq établissements d'enseignement supérieur (l'ENSIIE, l'UEVE, Télécom Ecole de Management et Telecom Sud-Paris à Evry et l'ENSAD) et de cinq lieux inspirants (Cancer Campus, Creative Valley, La Paillasse, le C19 et l'IMT Etoile). Reboot a pour vocation de concevoir des outils méthodologiques et pratiques innovants pour accompagner l'émergence d'une nouvelle catégorie d'entrepreneurs et d'intrapreneurs. Notre approche repose sur une conviction : la nécessité de décloisonner les frontières classiques entre l'industrie et l'enseignement ; mais également au sein même des disciplines de ces enseignements. Reboot regroupe des équipes comprenant des étudiants (grandes Ecoles et Universités) de toutes disciplines. Ces équipes sont placées en immersion dans un écosystème de référence pour y découvrir les codes et les enjeux, les modes de fonctionnement et les limites....

👉 **Budget prévisionnel: 21 000 €**

2-3. Promotion internationale

Sans parler de prospection d'entreprises au sens strict, il est proposé de reprendre les actions de visibilité et de promotion internationales. Les actions se concentreront sur :

- les manifestations internationales en sciences de la vie (BIO Etats-Unis et Europe...) ;
- l'affirmation du territoire et du cluster, et la préparation de dossiers afin de répondre dans les meilleures conditions aux marques d'intérêt de la part d'investisseurs internationaux.

👉 **Budget prévisionnel pour la promotion internationale: 3 000 €**

2-4. Animation du cluster

L'animation du cluster est indispensable pour conforter sa visibilité en tant que lieu vivant, attractif, source d'ouverture et de partenariats grâce aux partages d'information, de mise en réseau et au montage de projets collaboratifs.

Structure éminemment partenariale, Cancer Campus est légitime dans cette mission qui prend plusieurs formes pourvu que les échanges soient systématiquement favorisés : ateliers mixant jeunes pousses et chercheurs, séminaires spécialisés, lancement d'expérimentations, développement d'initiatives inter-filières, mise à disposition des conclusions des congrès internationaux, remontée des « cas d'usage » de la part des professionnels de santé et des patients. Est également prévue dans ce volet, l'organisation de manifestations en partenariat étroit avec acteurs scientifiques, économiques et politiques.

↳ **Budget prévisionnel pour l'animation: 40 000 €**

3. Volet « communication »

La communication vient en appui de toutes les actions proposées ci-dessus, à chaque fois que la promotion et la visibilité du campus sont nécessaires et que des outils (documents, site Internet...) doivent être réalisés ou actualisés, y compris le développement de relations presse.

↳ **Budget prévisionnel pour la communication : 20 000 €**

4. Recrutement

↳ **Budget prévisionnel pour le recrutement d'1,5 ETP : 90 000 €**

5. Récapitulatif

Budget prévisionnel pour la veille et base de données: 12 000 €

Budget prévisionnel pour OncoEntrepreneur : 40 000 €

Budget prévisionnel pour OncoNumérique: 40 000 €

Budget prévisionnel pour Reboot : 21 000 €

Budget prévisionnel pour la promotion internationale: 3 000 €

Budget prévisionnel pour l'animation: 40 000 €

Budget prévisionnel pour la communication : 54 000 €

Frais généraux : 40 000 €

Rémunérations (2,5 ETP) et charges sociales : 150 000 €

Total : 400 000 €